Image not found or type unknown

empecher tout contact

Par **audreyrecherchedinfo**, le **22/02/2019** à **13:52**

Bonjour,

j'ai recemment eut une grosse crise de dépréssion dont j'essai de me sortir actuellement, j'ai toujours eut des rapports difficiles avec ma mère (handicapée) allant jusqu'a une tentative de suicide adolescente et une protection et mise sous tutelle de la part du juge jusqu'a l'age adulte (un chouïa plus même) j'avais pirs une distance physique suffisamment important pour rendre le déplacement trop ardue pour qu'elle puisse venir me voir et ne lui ai communiqué aucuns numéros pour fixé les rare prise de contacts que je concédais encore. Elle a trouvé mon numéro de travail et appelle régulièrement à mon post (allant jusqu'a menacer mes supérieurs si on ne peut pas me joindre)

Elle compte revenir me voir en juin combien même elle avait dis "couper les ponts" et je ne me sens plus capable ne serait-ce que parler avec elle... y-a-t-il moyen d'empecher légalement un parent de nous voir/contacter par quelques moyens que se soit?

Sans pour autant annuler le devoir d'assistance si besoin de pension ou de paiement de retraite, mais juste empécher toute communication ou rencontre?

je ne pense plus pouvoir me reconstruire si elle reste présente dans ma vie...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés